

MARCHES PUBLICS
MODIFICATION N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX
Tél : 0468816377

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

CABINET D'ETUDES René GAXIEU

4, rue du Moulinas
66330 CABESTANY
bet.66@gaxieu.fr
04.68.66.07.70
SIRET : 312 411 648 00081
Siège social :
1bis, place des Alliés
CS 50676 – 34537 BEZIERS
bet.lr@gaxieu.fr
04.66.54.30.00
SIRET : 312 411 648 00081

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission de Maîtrise d'Œuvre pour le projet de la réutilisation des eaux usées traitées d'Argelès-sur-Mer.

■ Date de la notification du marché public : 05/08/2024

■ Durée d'exécution du marché public :

Les prestations de maîtrise d'œuvre débutent à la date de notification du marché. Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de rémunération t (TF + TO 001 + TO 002) = 1,84 %
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 198 793 ,60 €
- Montant TTC : 238 552,32 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant.)

1) Modification du programme LOT 2 :

- Création de deux regards d'interception et de deux cuves de relevage en parallèle pour le fonctionnement de l'autosurveillance (car deux files de comptage et de prélèvement actuellement).
- Choix de mettre les équipements sous bâtiment avec une meilleure protection contre les intempéries et à l'étage pour éviter un relevage intermédiaire.
- Remblais de mise hors d'eau selon PPRI => + 2,20 m / TN. Respect des prescriptions PPRI et protection des équipements sensibles.
- Augmentation de la HMT du poste de 8-9 bars à 20 bars car :
 - La modélisation a montré la nécessité de pression et puissance supérieure
 - La pression minimale à délivrer à toutes les bornes d'irrigation a été fixée en accord avec les agriculteurs à 4 bars (contre 3 bars lors de l'étude de faisabilité)
 - La branche de Palau a été ajoutée. Cette branche présente une grande partie des besoins (hors ASA)
 - La modélisation a permis d'estimer de manière plus précise les pertes de charge le long du réseau
- L'augmentation de la taille des supprimeurs et des équipements entraîne une augmentation de la taille des équipements électriques (variateurs, etc...) et des armoires de commandes.
- L'augmentation du nombre de bornes (de 8 à 16) entraîne également une supervision plus conséquente en termes de paramétrage.
- Les ouvrages étant plus conséquents, ils nécessitent une mise en route plus importante.
- Chiffrage en étude d'opportunité réalisé en 2022/2023 ; la re-consultation des équipementiers a permis une mise à jour des coûts des équipements avec une inflation.

2) Modification du programme LOT 1 :

- La branche Palau a été ajoutée.
- Le tracé a été modifié dans Argelès.
- Les canalisations sont en fonte et non en PEHD.
- L'option bornes connectées pour la gestion des tours d'eau a été retenue.
- La branche Taxo a été allongée pour déplacer la borne 9.
- Chiffrage en étude d'opportunité réalisé en 2022/2023 ; la re-consultation des équipementiers a permis une mise à jour des coûts des équipements avec une inflation.

3) Montant estimation des travaux :

Estimation initiale : 10 804 000, 00€ HT

Estimation après modification du programme : 12 411 710,00 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non

☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 29 581,86 €
- Montant TTC : 35 498,23 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 14,88 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de rémunération t (TF + TO 001 + TO 002) = 1,84 %
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 228 375,46 €
- Montant TTC : 274 050,55€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Christian FAROUX, président du Cabinet d'Etudes René GAXIEU	Cabestany, Le 10 Août 2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A CABESTANY, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

